



Sauvegarde et Embellissement de LYON

BULLETIN de LIAISON

ASSOCIATION LOI 1901

N°5 Novembre 1984

Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

▪ S.E.L. ASSOCIATION AGREEE ▪

Désormais, S.E.L. est une association agréée au titre des articles L.121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et 40 de la loi du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature. Cet agrément ne modifie ni l'objet de l'association ni son fonctionnement. Il donne à S.E.L. de nouveaux moyens d'action et atteste de son activité et de son désintéressement.

L'article L.121-8 ouvre le droit à l'association d'être consultée, à sa demande, lors de l'élaboration d'un plan d'occupation des sols et d'être entendue par la Commission de Conciliation lorsque celle-ci est saisie.

Les articles L.160-1 et 40 lui permettent d'exercer les droits de la partie civile en ce qui concerne des faits constituant une infraction au titre des articles L.160-1, alinéas 1° et 2° et L.480-1, alinéa 1° (infractions aux dispositions d'un P.O.S., aux règles générales d'urbanisme, à la protection des espaces classés boisés), et des articles 3, 4, 5, 6, 7 et 18 de la loi du 16 Juillet 1976 (protection de la faune et de la flore). Les faits pour lesquels l'association peut agir doivent porter un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elle a pour objet de défendre.

Pierre JAMET



La G.P.A.O. pour un P.O.S. ? O.K.!

La bonne intégration d'une construction nouvelle dans un tissu urbain existant n'est pas une affaire aisée, il faut en convenir.

Avec l'environnement proche se posent des questions d'accords de couleurs, de matériaux, de formes, d'ambiance... Si les résultats ne sont pas toujours acquis, il semble que les moyens imaginables pour les obtenir puissent être facilement puisés aujourd'hui à l'intérieur des méthodes traditionnelles (dessins, peintures, maquettes,...) avec un minimum de représentations.

Avec la distance, le mode de jugement concernant l'intégration d'un nouvel édifice peut changer sensiblement. Les détails de forme et de couleurs peuvent laisser place à des critères de volumes, de masse et de relief relatifs par rapport à un paysage existant, plus vaste, plus diffus.

Aussi, les représentations devant permettre de juger peuvent être simplifiées et moins fouillées pour la part des éléments cités au-dessus. Un autre type de complexité doit être abordé. Mais, surtout, les points de vue pouvant se multiplier, les représentations nécessaires à un bon jugement peuvent être nombreuses et fastidieuses. Résultat : on en fait le minimum et l'on découvre les autres perspectives sur le tas ; alors, parfois, bonjour les dégâts !

Imaginez, par exemple, quel pourrait être l'impact sur le paysage lyonnais de la réalisation d'une ou plusieurs tours de 20 étages sur le plateau de la Croix-Rousse.

Quelle perception en aurait-on depuis le pont Wilson, depuis l'esplanade de Fourvière, depuis Vaise ou depuis le Parc de la Tête d'Or ? Qui peut se permettre d'imaginer facilement l'image, ou plutôt les images ?

Quelques montages photos pourraient nous y aider, sans plus !

Une façon de résoudre la question consiste à plafonner les hauteurs possibles dans le cadre d'un POS (Plan d'Occupation des Sols). Si cette solution présente quelques avantages, elle peut freiner quelques initiatives judicieuses.

Une autre solution nous paraît prometteuse (voir, par exemple, les articles dans "Urbanisme" n° 203 de Septembre 1984) pour demain ; on pourrait l'appeler "Gestion du Paysage Assistée par Ordinateur" ou, en plus bref, G.P.A.O.

En effet, les capacités des ordinateurs d'aujourd'hui et encore plus certainement de demain, et les moyens de représentation rendus possibles en parallèle, permettent d'imaginer la mise en mémoire, en trois dimensions, des éléments qui forment la structure de la ville et la possibilité de demander la représentation de ces volumes suivant n'importe quel angle de point de vue, afin d'analyser une perspective quelconque.

Mais, surtout, l'intérêt est de pouvoir juger l'impact d'un nouvel élément dans le paysage en l'introduisant en surimpression.

Aussi, le G.P.A.O. devient un outil permettant un POS plus dynamique, plus imaginatif et plus maîtrisé peut-être.

La gestion du paysage devient alors POS "cible" !

J. BONNARD

POUR LA QUESTION DES ESPACES VERTS... S.E.L. FACE A LA COURLY

(Réunion du 13 Septembre 1984)

Monsieur l'Adjoint BONNET avait bien voulu nous accueillir dans la salle de réunion de l'annexe de l'Hôtel de Ville pour nous entretenir du nouveau POS et, plus particulièrement, des espaces verts dans la cité.

Après une présentation de diapositives concernant les grands projets de LYON (images remarquables) et traçant l'élaboration du POS (pas moins de 5 ans de collaboration entre élus et habitants des quartiers pour en établir le schéma), un échange de vues a suivi entre les Membres de S.E.L. et les techniciens de la Courly.

Une des questions importantes a été de savoir si les espaces verts faisaient l'objet d'une politique concertée. A cette question, Mr BONNET répond que la création de tels espaces dans une grande ville est assez complexe. Quand les terrains convoités ne sont pas cédés ou n'appartiennent pas déjà à la ville, il faut les acquérir ; or, leur coût est très élevé et ils sont très discutés quant à leur réutilisation.

Le plus souvent, ils accompagnent un grand projet d'aménagement dans la ville tel le quartier de Gerland qui, de par sa situation à l'entrée sud de LYON, et par son absence presque totale de parcs publics actuellement, se verra attribuer quelques 80 hectares d'espaces verts dans les années à venir. Il faut remarquer que ce projet comprend déjà les aires d'activités sportives du quartier (stade, palais des sports, tennis, etc...) surfaces très importantes et qui ne semblent pas remplir les rôles de détente, de dépaysement et de repos demandés, en partie, aux espaces verts.

La création de "zônes vertes" est, certes, beaucoup plus facilement réalisable dans la périphérie que dans le centre de LYON. La "Presqu'île" en est l'exemple typique : espace convoité, dense, pauvre en parcs ou squares publics, et sauvegardé ; il ne peut être question, dans ce "coeur de LYON", de démolitions ou de restructurations dans le seul but de créer des espaces verts. Ils ne peuvent qu'accompagner des projets de construction (rue Mercière) et sont alors souvent réduits, dans ce cas-là, à la plantation de quelques arbres d'ornement ou bien s'agrandir sur les squares existants en grignotant les espaces voisins, toujours, bien entendu, à l'occasion de grands travaux (telle la place Croix-Paquet qui s'est "miraculeusement" développée de 400 m² à l'occasion de l'aménagement de la station de métro).

Mr BONNET souligne que l'aspect quantitatif est une notion fort intéressante mais insuffisante : si l'on crée, depuis ces dernières années, environ 5 à 8 hectares par an d'espaces verts dans LYON (qui en compte actuellement 265) il ne faut pas négliger le côté qualitatif. Les espaces verts suivent une mode et répondent aux besoins toujours changeants et plus grands des habitants. En répondant à leur demande, ils ne se transforment pas non plus en seules aires de repos mais ont également été aménagés pour accueillir les enfants (aires de jeux), les adultes (bancs plus nombreux) et même nos amis à quatre pattes (canisettes : "toilettes pour chiens"). Ils ont aussi été rendus plus accueillants (jardinières et massifs fleuris toute l'année), plus accessibles dès leur ouverture (plantations, rares encore, car coûteuses, d'arbres adultes) et plus nombreux, grâce à la décoration des places et placettes anciennes de LYON (Comédie, Carnot, République, Maréchal Lyautey, etc...) qui en font de véritables squares.



4

Des efforts sont ainsi fournis par la Courly pour rendre la ville plus souriante et plus verte.

La création d'espaces verts n'étant pas toujours évidente à réaliser, il a fallu trouver d'autres solutions : la restructuration des places déjà existantes, l'aménagement des abords des monuments anciens ou nouveaux sont des réalisations très plaisantes et utiles dans la ville.

Mais est-ce bien celà que le Lyonnais souhaite ? N'aimerait-il pas plutôt conserver le caractère parfois austère et strict de ses places et trouver, à côté de chez lui, un espace qu'il pourrait réellement appeler "vert", un espace dans lequel il se reposerait, s'évaderait...?

Les solutions de remplacements sont intéressantes : elles complètent parfaitement les espaces verts de LYON et contribuent à la beauté de la ville, mais elles ne joueront jamais le rôle que les squares ou les parcs publics peuvent remplir.

A quand un "grand" et "vrai" espace vert, digne de ce nom ? Un autre Parc de la Tête d'Or... à Gerland peut-être...

Merci à Mr BONNET et à son équipe pour cette très intéressante soirée.

Anne-Marie MEUNIER



ASSEMBLEE 1984

Nous serons heureux d'accueillir les Membres de S.E.L. et les Invités qui nous feront l'honneur d'assister à notre Assemblée Générale.

Nous espérons être très nombreux le 07.12.1984.

Nous vous présenterons les réalisations de l'année 1984. Tous les projets et études n'ont pas été suivis de résultats concrets car ce sont des actions qui se réalisent dans des délais assez longs pour la plupart. Nous constatons, toutefois, qu'ils ont été accueillis avec intérêt par les différentes Administrations auxquelles ils ont été présentés et qu'il en a été tenu compte dans leurs projets.

De nombreuses personnes intéressées par nos activités sont venues se joindre à nous. Nous les remercions et sommes particulièrement sensibles à l'intérêt qu'elles portent à notre Association.

Etant plus nombreux, nous serons plus efficaces et plus crédibles.

Le Président



FOURVIÈRE... LE SAVIEZ-VOUS ?

Vingt-six Membres de S.E.L. ont eu l'occasion de participer à la visite du site de Fourvière le 22 Septembre dernier, jour de vent, de froid et de pluie.

Les commentaires de notre guide, M. TOURNIER, Président de la Commission de Fourvière, nous ont passionnés.

Nous ne tenons pas à faire ici un compte rendu de cette visite, mais plutôt à souligner un fait singulier que nous ignorions le plus souvent : Fourvière est la propriété des dix Membres de la "Commission de Fourvière", descendants des Membres fondateurs. Cette Commission a le statut d'une association, loi 1901.

De la fondation d'un sanctuaire médiéval, placé sous le double vocable de la Vierge et de Saint Thomas Becket en 1168, à l'inauguration de la basilique actuelle en 1896, se déroulent de nombreuses péripéties où se mêlent vœux, transformations, pèlerinages, transactions.

Notre intérêt s'est porté vers les événements qui aboutirent à la création de la Commission ainsi que vers les actions qu'elle a entrepris.

Après la révolution de 1789, les sanctuaires de Fourvière et leurs dépendances furent vendus comme biens nationaux, puis rachetés en janvier 1805 par les carmélites. Cependant, le cardinal FESCH, désireux de rouvrir la chapelle existante au culte public, et après de difficiles tractations, la Fabrique de St Jean put acquérir ces biens en mai de la même année.

Le vœu du choléra de 1832, l'affluence grandissante que connaissait Fourvière, marquaient le souhait et la nécessité d'agrandir le sanctuaire. Afin de faire aboutir son projet, le cardinal de BONALD s'entoura de conseillers, puis constitua, le 7 mars 1852, une Commission de Fourvière de six Membres, chargée de la protection du site et de l'agrandissement.

Le problème principal auquel devaient faire face les Membres de cette Commission était de rassembler les capitaux nécessaires à l'acquisition du domaine et à la construction d'un nouvel édifice (projets de l'architecte P. BOSSAN).

Les testaments en faveur de Fourvière, les quêtes, les dons divers, et même une grande loterie (1854) et un péage du chemin d'accès sur la pente de la colline, permirent les achats successifs de l'Observatoire et de clos jouxtant le sanctuaire. Enfin, à la suite du vœu de 1870, les fonds recueillis contribuèrent au règlement des frais de devis et de plans de l'église.

La première pierre fut consacrée en décembre 1872.

A l'heure actuelle, la Commission de Fourvière est toujours active. Elle entreprend des travaux d'entretien et de mise en valeur de la basilique et du musée marial.

Un grand merci à M. TOURNIER pour cette visite passionnante.

Marielle BONNET

Bibliographie: Miniguide de Fourvière (Elisabeth HARDOUIN-FUGIER).

AFFICHAGE SAUVAGE. La Municipalité décolle....

Suite à l'intervention de S.E.L. nous avons appris que la ville de LYON a fait un effort tout particulier pour l'enlèvement de l'affichage sauvage en se dotant d'un véhicule spécialement équipé pour le décollage de ces affiches sur les bâtiments municipaux.



INSTALLATION PUBLICITAIRE INUTILE.

Comment ne pas s'étonner du maintien et de l'entretien de structures publicitaires inutilisées sur une façade ravalée ? (voir immeuble avenue Birmingham, entrée tunnel Croix-Rousse, côté Saône).



UN PEU DE CIVISME.

Nous regrettons que des inscriptions, aussi intéressantes qu'elles puissent être, soient inscrites sur des oeuvres d'art au mépris du travail des artistes.



EMBELLISSEMENT....

Nous avons remarqué et admiré la décoration florale de la façade de l'Opéra.

Mais à quand le ravalement ?....



EXPOSITION "LYON COTE JARDINS".

Des vues magnifiques mettant bien en valeur les espaces verts de LYON ; mais nous aurions aimé que les réalisations de la Municipalité soient plus explicitées.

Et pourquoi pas de décoration florale ?



ASSEMBLEE GENERALE.

Réserver votre soirée du 07 Décembre 1984.....

OZA
REPRODUCTION

- Matériel et fournitures pour dessin industriel.
- Calculatrices (scientifiques, jeux imprimantes, musicales et programmables).
- Reproduction de plans.
- Copies minute, listing, réduction, couleur, etc.

* Prix étudiés. délais rapides.
- 10% sur présentation matériel.

33, rue Malesherbes 69006 Lyon - Tél. (7) 889.04.10

MÉMOIRES THÈSES*

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

Président : Henry BERCHTOLD
21 ter, av. Gal Leclerc 69160 TASSIN
Tel. 834.34.17

Secrétaire : Jacques BONNARD
100 c, Crs Lafayette 69003 LYON
Tel. 895.37.61

Trésorier : Pierre JAMET
29, rue des Chartreux 69001 LYON
Tel. 828.04.20